

Plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes

CROPSAV – 11 avril 2024



Les enjeux...



Problème sanitaire pour les apiculteurs



Protection de la biodiversité



Protection des populations

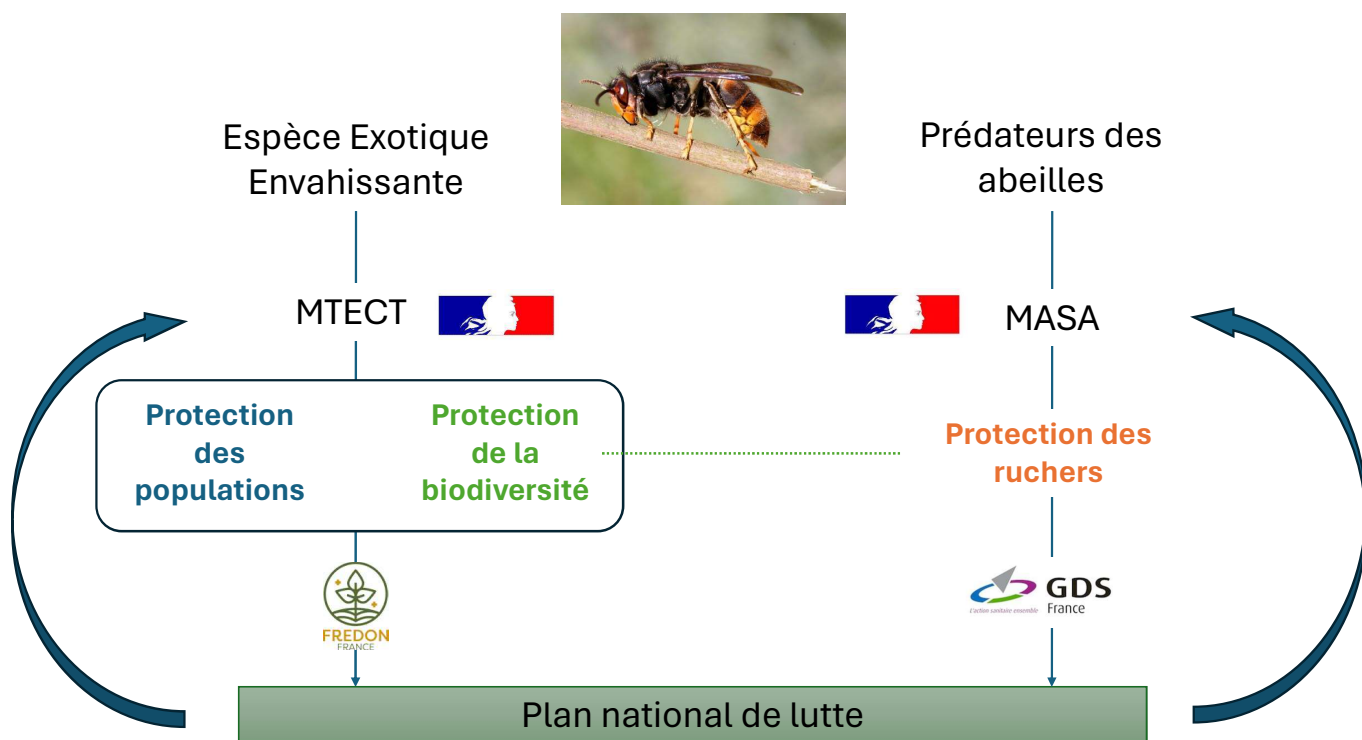
... vivre avec en en limitant les conséquences

Rappel réglementaire

- Espèce figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne (règlement d'exécution 2016/1141)
- Espèce inscrite dans l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.



Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024



Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024

Objectif d'une reconnaissance du plan de lutte (PSIC ?)

→ programme porté et partagé par les 2 OVS au sein de l'AFSE



FREDON
FRANCE

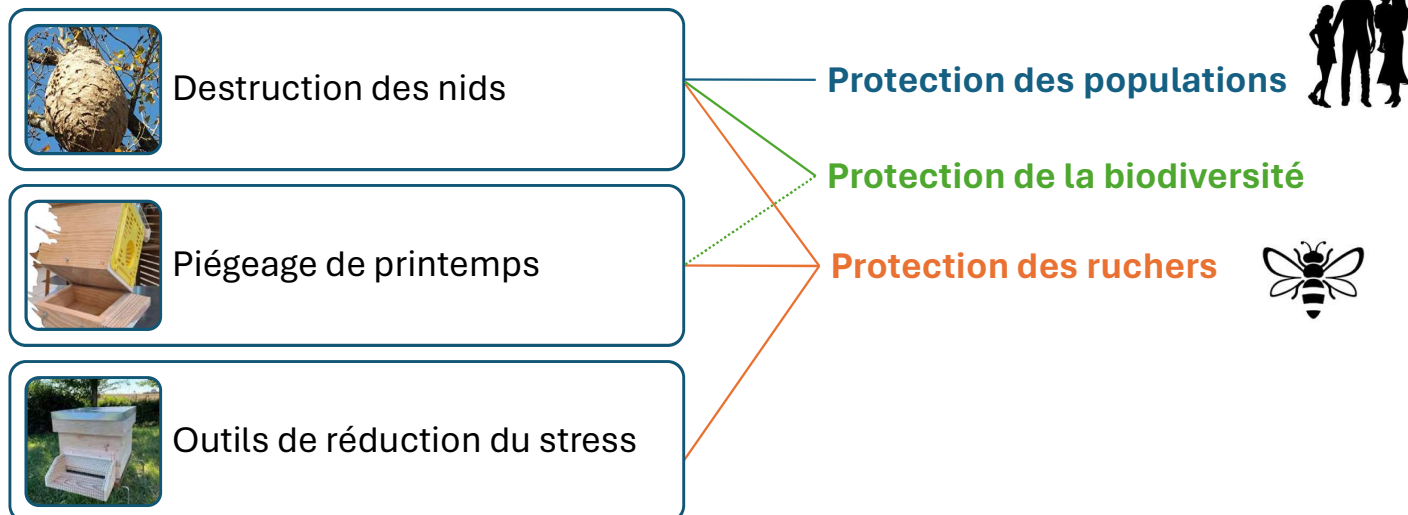


Mesures déployées dans le cadre du plan

Volet technique



Des outils complémentaires pour répondre aux trois objectifs

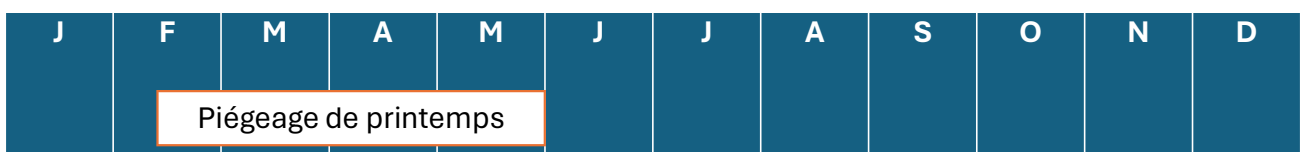


Des outils à utiliser de manière raisonnée en fonction de la densité de frelons

Densité de la population de frelon	Détection et destruction des nids	Piégeage de printemps	Réduction du stress des colonies
Nulle en zone favorable au frelon	+++		
Très faible			
Faible	+++		+++
Moyenne	++	+++	+++
Forte	+		
	<i>Privilégier les nids présentant un danger pour le public ou à proximité des ruchers</i>	+++	+++

Piégeage de printemps

Quand ?



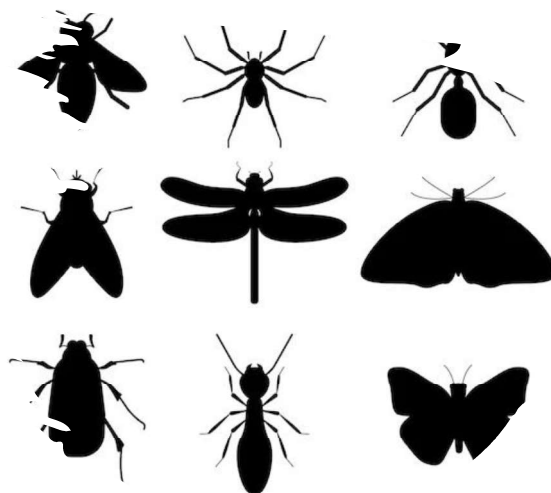
- Pendant une période de **2 mois maximum, à adapter** en fonction du secteur géographique (différences entre Nord et Sud de la France).
- Débuter le piégeage **selon le climat local et en fonction des premières floraisons de printemps**, après les dernières gelées quand les températures atteignent des valeurs supérieures à 12 degrés.

À poursuivre sur une période d'au moins 4 ans

Une préoccupation : préserver l'entomofaune

Il n'existe pas de pièges efficaces et parfaitement sélectifs contre les frelons asiatiques à pattes jaunes

→ Il convient de **limiter l'impact du piégeage sur les espèces non-cibles en respectant les indications et précautions**



Frelons asiatiques - CROPSAV-2024

12

Utiliser les pièges les plus sélectifs

Critères de référencement

- Pièges à sélection physique de type nasse
 - Équipés de cônes d'entrée
 - Séparation entre appât et partie de capture
- Piège japonais
 - Piège coréen à ailes
 - Piège nasse à grilles Néoppi jaunes



Pièges « bouteille » ou « cloche » ou « bocal » interdits

Frelons asiatiques - CROPSAV-2024

13



Piège japonais

Piège coréen à ailes



Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024

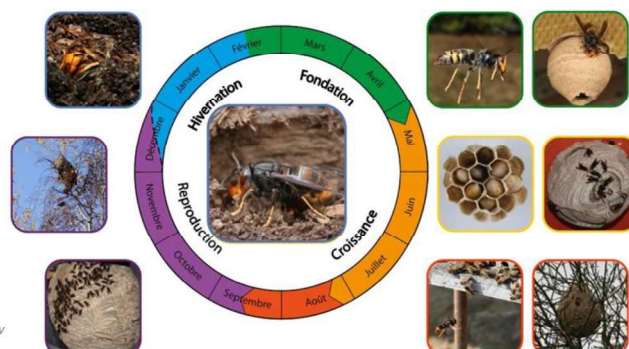


**Piège nasse à grilles
Néoppi jaunes**

Destruction des nids

Principes préalables

Nids secondaires :
Fin de la lutte en
fonction des risques
en jeu



Nids primaires :
Chaque nid vu
doit être détruit

Nouvelle notion de destruction différenciée selon le niveau de population des frelons à pattes jaune

Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024

17

Nids primaires

- Les nids primaires constatés sont souvent abrités, situés à moins de 5 mètres de hauteur et contre des bâtiments divers ou dans des buissons.
- Intervenir en la présence de la fondatrice (le soir, le matin)
- Faire appel à un professionnel référencé si nécessaire
 - Destruction mécanique : méthode préconisée en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public
 - Destruction par le froid : les nids plus petits peuvent être congelés pendant 24 heures pour éliminer les nymphes.

Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024

18

Nids secondaires

- Désinsectiseurs professionnels et référencés
- Destruction mécanique par enveloppement ou aspiration : utilisable pour des nids situés à moins de 5 mètres en hauteur, en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public
- Destruction par biocides : utiliser des **pyrèthres naturels injectés dans les nids**. La perméthrine est à proscrire : elle a une rémanence plus longue, nécessite un décrochement des nids traités et leur élimination en tant que déchets spéciaux dans la filière ad hoc).
- Gestion des nids traités : les nids traités aux pyrèthres naturels peuvent être laissés en place. Dans ce cas, ils doivent être identifiés comme traités dans la mesure du possible,



Utilisation des paintballs proscrite

ns asiatiques - CROPSAV- 2024

19

Destruction par des désinsectiseurs référencés

- Information et signature de la **charte de bonnes pratiques de destruction des nids**
- Participation à une réunion annuelle d'information sur le plan national de lutte frelon (état des lieux, avancées, mesures à déployer, évolutions réglementaires...).
- Liste diffusée aux collectivités, aux particuliers (raison sociale, coordonnées, prix pratiqués)



Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024

20

Réduction du stress des colonies

Sensibiliser et inciter

- Les muselières,
- Les harpes électriques,
- Les restrictions d'entrée,

- Le piégeage d'automne.

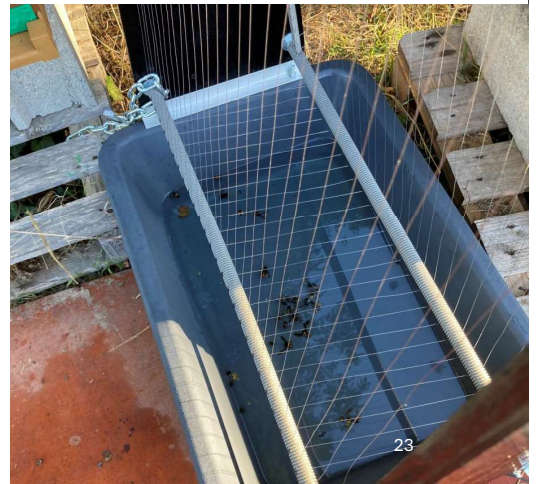


Protection des colonies

C'est le stress des colonies qui les détruit, plus sûrement que la prédation

Protection des colonies : des outils complémentaires

- Les muselières : grillagées ou à tube
- Les harpes électriques
- Les restrictions d'entrée : les plus étroites



Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024

23

Organisation et remontée d'informations



Frelons asiatiques - CROPSAV- 2024

25

Comité de pilotage national



- Cadre AFSE
- GDS France et FREDON France
- Deux référents



- Pilotage du plan
- Coordination des OVS
- Evolution du plan (sur la base du GT)
- Outils de formation et de communication
- Formations

*Invitation une fois par an (bilan annuel)
de la DGAL et de la DEB*

Comité de pilotage régional

- Réunit les deux OVS, les référents départementaux et les acteurs locaux
- Deux référents régionaux



- Recenser les difficultés auprès des référents départementaux,
- Réaliser le bilan annuel de la région
- Etablir le plan de lutte pour l'année suivante, en lien avec les Comités de pilotage et les référents départementaux
- Communiquer auprès des acteurs régionaux

Comité de pilotage départemental

- Réunit GDS, GDSA et FDGDON et les autres acteurs locaux
- Deux référents



- Informer et former au niveau local ;
- Coordonner et mettre en œuvre le plan de lutte ;
- Trouver les financements locaux
- Recenser les désinsectiseurs référencés pour détruire les nids de frelon sur le département dans le cadre du plan national de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes ;
- Animer les réseaux de piégeurs et désinsectiseurs ;
- Coordonner les actions mises en œuvre avec les collectivités locales ;
- Réaliser le bilan annuel du plan de lutte.